

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

IPE 008-847/15/CC

■ Attribution d'une subvention au pôle de compétitivité Systèmes Complexes d'optique et d'imagerie (Optitec) et approbation d'une convention.

DPEATSV 15/12787/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique basée sur l'économie de la connaissance, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole apporte son soutien aux opérations technopolitaines, à la création d'entreprises innovantes, au développement d'une offre foncière et immobilière dédiée ainsi qu'au développement de filières d'avenir. A ce titre, elle soutient en fonctionnement l'action des 7 pôles de compétitivité principalement impliqués son territoire : Optitec, Eurobiomed, Pegase, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capénergies, Risques, et participe au financement des projets de Recherche et Développement sur son territoire en abondant au FUI (Fonds Unique Interministériel).

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Les pôles de compétitivité font l'objet d'un audit de l'Etat tous les 3 ans. Ils sont actuellement dans leur troisième phase d'action 2013 – 2018 en cohérence avec la décision n°10 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, "l'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi ».

Le pôle de compétitivité Optitec compte fin 2014, 200 adhérents dont 44 sur le territoire de MPM. Sur le territoire de MPM, il associe des industriels dont Contrôle Mesure Régulation, Mermec, Synapsys et des start-up innovantes telles que XT Vision, Aka Optics ainsi que de nombreux laboratoires de recherche de renom tels que le Laboratoire d'Astrophysique de Marseille, le Laboratoire de Matériaux et de Microélectronique de Provence, l'Institut Fresnel, le Laboratoire Lasers Plasmas et Procédés Photoniques.

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert, associé au campus de Saint-Jérôme accueille la quasi-totalité des compétences marseillaises liées à l'optique et à la photonique, avec notamment :

L'Observatoire Astronomique Marseille Provence.

Le regroupement de la recherche en optique-photonique de l'Université d'Aix-Marseille III et de l'Université de Provence au sein de l'Institut Fresnel.

L'Ecole Centrale Marseille

Des entreprises du domaine de l'optique et de la photonique dont Cybernétix, Synapsys, Aka Optics, XT Vision...

L'Hôtel Technoptic construit et géré par MPM avec la plate-forme PEMOA et la pépinière Marseille Innovation

L'optique-photonique est une technologie clé et un des secteurs économiques en très forte expansion dans le monde, technologie rendue lisible en région Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2000 par

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

l'association Popsud, devenue depuis le Pôle de Compétitivité Optitec. Les récents développements et innovations technologiques (micro-optique - télécommunications – spatial – instrumentation – laser) ainsi que les multiples applications de cette technologie (défense, médical, robotique, micro et nanotechnologies, numérique, éclairage...) font du secteur de l'optique-photonique un enjeu majeur de développement.

L'ambition du pôle est d'être un pôle d'anticipation technologique d'envergure européenne, sur les systèmes complexes d'optique et d'imagerie sur un marché mondial de plus de 150 milliards d'euros, avec un taux de croissance entre 15 et 20 % par an.

Les quatre domaines d'actions stratégiques du pôle sont la photonique et l'imagerie pour la santé, la sécurité, l'industrie et l'agroalimentaire, l'environnement.

Les principaux éléments de bilan 2014 du pôle sont : - montage de projets de R&D collaboratifs : labellisation en 2014 de 45 projets de R&D dont 15 ont été financés pour un montant de 25 millions d'euros

- animation de la communauté des membres - soutien au développement et à la croissance des entreprises avec le programme perspective PME- actions de développement à l'international (salons professionnels)

Les actions du pôle sur le territoire de Marseille Provence Métropole :

- organisation d'événementiels dédiés comme l'inauguration de la plate-forme en optique adaptative en novembre 2014, une journée sur la propriété industrielle, et une journée sur les opportunités du programme d'investissement d'avenir

- accompagnement de 5 Pme du territoire de MPM dans leur stratégie de développement et de croissance (Aka Optics, Gips Vision, Nexvision, RN3D Lab, Synapsys)

- soutien au développement de projets et de plates-formes (PEMOA, Mobinnov et Optopolis)

1/ Lancement et inauguration de la Plateforme optique adaptative (PEMOA) sur le Technopôle de Château-Gombert au sein de l'Hôtel Technoptic

- Finalisation des différentes conventions entre le porteur de projet, l'ONERA, les autres PME partenaires

- Recrutement d'un ingénieur dédié à la mutualisation et commercialisation de la plate-forme

- Inauguration de PEMOA, le 09 Novembre 2014 co-organisée avec l'ONERA et le LAM, cette inauguration a été un succès, avec 70 participants et la présence des principaux financeurs et partenaires (SGAR, Région PACA, Conseil Général BDR, Marseille Provence Métropole).

Cette inauguration a permis également d'organiser le Kick-off meeting avec partenaires ONERA/LAM et industriels, et d'organiser un 1er Workshop « Les nouvelles applications de l'optique adaptative » (40 participants dont 25 industriels)

2/ Projet MOBINNOV

Le projet Mobinnov associe des entreprises de MPM : MGPS, et MERMEC. Le projet consiste à réaliser une remorque équipée de systèmes innovants d'aide à la maintenance destinée à un usage mutualisé entre les régies de transport, de type fer se situant dans l'enceinte urbaine /interurbaines des collectivités territoriales intéressées.

Le Pôle a aidé à la rédaction d'un 1er draft de projet et à la mise en relation avec différentes collectivités territoriales.

3/ Projet OPTOPOLIS

En 2014, un ensemble de réunions se sont déroulées avec Aix-Marseille Université et AMIDEX pour présenter le projet et proposer un partenariat avec l'AMU. L'AMU a validé son intérêt de cibler la photonique comme une de ses priorités dans le cadre du projet AMIDEX.

Les actions stratégiques du pôle pour 2015 sont : - favoriser l'émergence des projets de R&D collaboratifs - développer le réseau et animer la communauté des membres du pôle (action collective Go to Market) - favoriser l'internationalisation des entreprises- faciliter l'accès à l'emploi et à la formation - développer les relations avec l'écosystème territorial- poursuivre le développement des projets Optopolis et celui du démonstrateur d'instrumentation optique avancée avec des représentants du Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM) et les équipes de l'ONERA installées au sein du LAM sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert.

Le budget prévisionnel du pôle Optitec pour 2015 s'élève à 1 171 061 euros.

Intitulé des dépenses	HT / TTC	Ressources	HT / TTC
60 - Achats	12 832	74 - Subventions	
604 - Etudes et prestations diverses			
605 - Achats de matériels, équipements		Etat	285 000
606 - Achats non stockés de matières et Fourn.	11 268	FRED	200 000
607 - Achats de marchandises	1 564	DIRECCTE	85 000
61 - Services extérieurs	123 533		
611 - Prestations de services	44 768	Union Européenne	0
613 - Locations	21 262		
614 - Charges locatives	1 251	Régions	286 000
616 - Assurance	1 252	Conseil Régional PACA	281 000
617 - Etudes et recherche	55 000	Conseil Régional LR	5 000
618 - Divers	0		
62 - Autres services extérieurs	380 475	Départements	40 000
621 - Personnel extérieur au service		<i>Conseil Général des Bouches du Rhône</i>	35 000
622 - Rémunérations d'intermédiaires et hono.	148 521	<i>Conseil Général du Var</i>	5 000
623 - Publicité, public., relations publiques	52 800		
625 - Déplacements, missions et réceptions	168 211		
626 - Frais postaux et frais de télécom.	6 972		
627 - Services bancaires et assimilés	3 971	Agglomération - Communes	120 337
64 - Charges de personnel	454 221	<i>MPM</i>	60 000
641 - Rémunérations de personnel	249 822	<i>CPA</i>	25 000
645 - Charges sociales	204 399	<i>TPM</i>	25 337
647 - Autres charges sociales		<i>Montpellier</i>	10 000
65 - Autres charges de gestion courante			
66- Charges financières		Total des financements publics	731 337
661 - Charges d'intérêts		Autofinancement	239 724
		Prestations de services	121 257
68 - Dotations aux amortissement et aux provisions			
		Ventes de marchandises	0
		Cotisations	98 200

681 - Dotations aux amortissements et aux provisions		Autres fonds propres Participation des PME	20 267
Emplois des contributions en nature		Contributions en nature	
Valorisation du Bénévolat Locaux et matériels	200 000	Valorisation du bénévolat	200 000
Total dépenses	1 171 061	Total ressources	1 171 061

Il convient d'approuver la convention avec le pôle de compétitivité Optitec, relative aux modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 60 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

L'intérêt de soutenir le développement du pôle de compétitivité Optitec.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 60 000 euros au pôle de compétitivité Optitec.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec le pôle de compétitivité Optitec.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé» - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à l'Emploi, à
l'Enseignement supérieur, aux Technopôles et
à la Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Innovation prospective et Enseignement
superieur

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER